



Denonciation contrat parution

Par **Rosebonbon**, le **22/06/2010** à **09:50**

Bonjour,

J'ai souscrit l'année dernière une parution dans un annuaire professionnel avec un contrat pour 2 parutions. L'année dernière déjà le format de sortie ne correspondait plus à celui présenté par le commercial qui m'a fait signé et cette année on m'annonce que l'annuaire change de nom.

N'étant plus sûr de l'impact sur le particulier entre le format ressemblant à celui d'une publicité quelconque et un nom auquel les gens ne seront pas habitués je voudrais dénoncer mon contrat. Est-ce possible compte tenu des modifications que j'estime significatives?

D'avance merci à vous.